

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF549

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 78 DECIES A

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La consultation des présidents des conseils départementaux avant attribution d'une subvention n'apparaît pas constituer un apport nécessaire à la procédure, qu'il s'agisse des projets de son propre département ou des autres départements de la région.